



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 juin 2016
(OR. en)

10041/1/16
REV 1

AGRI 320
PHYTOSAN 12
PESTICIDE 1

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Accélération du passage à une protection phytosanitaire compatible avec le développement durable <i>- Approbation du plan de mise en œuvre (y compris les recommandations)</i>

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence néerlandaise sur le dossier cité en objet, qui sera examinée lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" des 27 et 28 juin 2016.

Session du Conseil "Agriculture et pêche" des 27 et 28 juin 2016: Accélération du passage à une protection phytosanitaire compatible avec le développement durable

Résultats des travaux du groupe d'experts

1. Introduction

Lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 22 octobre 2015, les États membres ont largement soutenu l'idée de la présidence néerlandaise de mettre sur pied un groupe d'experts temporaire chargé d'élaborer un plan pour accélérer le passage à une protection phytosanitaire compatible avec le développement durable.

La Commission a décidé de constituer ce groupe d'experts composé de 19 délégués des États membres¹ et de l'EFSA, qui se sont réunis à cinq reprises entre décembre 2015 et mai 2016. Au cours de la dernière réunion du groupe d'experts, qui s'est tenue le 11 mai 2016, les 19 États membres participants sont parvenus à un accord sur le plan figurant en annexe et ont décidé de le soumettre au Conseil des ministres. Lors de la réunion du groupe des attachés agricoles qui s'est tenue le 15 juin 2016, les États membres ont exprimé un soutien unanime au plan de mise en œuvre et aux recommandations qu'il contient.

2. Résumé du plan

Le plan reconnaît les progrès déjà réalisés par l'UE et recense les mesures que la Commission, les États membres et les acteurs concernés devraient prendre pour augmenter la disponibilité des produits phytosanitaires à faible risque et accélérer la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles dans l'UE.

¹ AT, BE, DE, DK, EE, EL, ES, FR, HR, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, SE, SK, UK.

En ce qui concerne la disponibilité des produits à faible risque, le groupe d'experts recommande notamment:

- d'accélérer les procédures administratives d'agrément pour les substances actives à faible risque et pour les produits phytosanitaires à faible risque tout en conservant le niveau élevé d'évaluation du risque,
- d'envisager des mesures pour orienter les entreprises et inciter celles-ci à demander des autorisations de mise sur le marché de leurs produits,
- de recenser les substances à faible risque déjà présentes sur le marché et
- de préciser certaines exigences réglementaires comme les critères relatifs aux substances et aux produits à faible risque, ainsi que l'évaluation de leur efficacité.

Il convient de noter que les demandeurs jouent également un rôle important en veillant à déposer des dossiers de grande qualité et complets.

Au-delà du cadre réglementaire actuel, le groupe d'experts préconise également plusieurs options pour accélérer la mise sur le marché de produits à faible risque et accroître la disponibilité d'autres solutions, les substances basales par exemple, sur lesquelles il conviendra de se pencher lors du prochain processus d'examen de la réglementation phytosanitaire.

En ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, le groupe d'experts réaffirme combien la recherche et l'innovation sont nécessaires pour mettre au point de nouvelles méthodologies et de nouvelles solutions pour se prémunir contre les organismes nuisibles connus et futurs et pour réduire la dépendance aux pesticides. Il attire l'attention sur l'importance de la recherche appliquée et des exploitations agricoles modèles pour mettre au point et instaurer de nouvelles méthodologies de lutte intégrée contre les organismes nuisibles et recommande que l'UE place en permanence cette priorité au cœur des programmes de recherche. Le groupe recommande en particulier que les États membres encouragent activement les candidatures présentées en réponse aux futurs appels au titre de programmes comme ceux s'inscrivant dans le cadre d'Horizon 2020, par exemple.

Il recommande que les États membres réalisent de nouveaux progrès dans l'échange d'informations concernant la lutte intégrée contre les organismes nuisibles par le biais d'initiatives de formation et de l'Internet.

Le groupe d'experts recommande, enfin, que les États membres et la Commission assurent, au niveau du groupe d'experts, du comité permanent et du Conseil, le suivi de la mise en œuvre du plan (avant la fin 2017) en examinant les progrès réalisés.

La présidence souhaite informer le Conseil du plan de mise en œuvre élaboré par le groupe d'experts, y compris des recommandations qu'il contient, ainsi que du soutien qu'il a reçu jusqu'à présent et invite les États membres et la Commission à confirmer leur soutien en faveur de ce plan.
